

Communiqué

La XVII COSAC (Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Européennes des Parlements de l'Union européenne) réunie à Luxembourg, et pour la première fois en présence des représentants des pays candidats à l'adhésion en tant qu'invités spéciaux, s'est félicitée que le Protocole sur le rôle des parlements nationaux du Traité d'Amsterdam ait repris l'essentiel des conclusions adoptées à la COSAC de Dublin.

L'ordre du jour a été axé sur

- « Agenda 2000 », présenté par M. l'Ambassadeur Jean Mischo, Secrétaire Général au Ministère des Affaires étrangères
- le Sommet sur l'emploi, introduit par M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre
- la ratification du Traité d'Amsterdam sur base de documents nationaux présentés par les délégations nationales
- un site COSAC sur Internet dont le projet a été élaboré par le Sénat français en collaboration avec la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg et
- le sujet de la transparence introduit par la délégation néerlandaise

au sujet desquels un large échange de vues a eu lieu.

La Conférence a convenu de transmettre à la prochaine troïka une proposition émanant d'une délégation nationale sur l'éventualité d'une révision du Règlement de la COSAC, suite au Protocole du Traité d'Amsterdam sur les parlements nationaux.

La Conférence a convenu par ailleurs que les travaux de la prochaine COSAC devraient porter prioritairement sur le 3^e pilier du Traité de l'Union.

En vue de la préparation de débats de fond, le site Internet pourra constituer un instrument de travail utile de coordination, dans l'attente de la création de groupes de travail spécifiques éventuels.